



Estimation maison familiale

Par **bri74**, le **17/06/2017** à **08:02**

Bonjour, je possède avec mes 2 sœurs une maison de famille (nos parents sont dcd). je l'utilise avec l'une d'elle pour les vacances scolaire. L'autre ne veut plus de venir Elle veut maintenant récupérer les clés pour certainement la faire expertiser (je ne sais pas si c'est le terme exacte...) pour nous vendre sa part (je précise que nous avons fait quelques travaux peinture pose d'un parquet dans la SAM et dans la chambre). J'aurai plusieurs questions :
*peut-elle le faire sans que nous soyons présentes ?
*ces travaux vont-ils changer le prix ? (elle n'a RIEN payé pour ceux-ci)
*pouvons-nous demander une contre-expertise ?
*les frais pour cette estimation sont-ils à la charge des 3 ou d'elle seule ?
*est-il mieux de contacter un notaire ?
Merci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **17/06/2017** à **08:38**

Bonjour, oui elle est aussi chez elle, elle a le droit d'avoir les clés, d'y aller... tout comme vous. Elle peut la faire expertiser si elle souhaite vendre sa part. L'expertise peut être faite gratuitement par des agences immobilières. Vous pouvez aussi demander une expertise. Vous pourrez ensuite racheter la part de votre sœur. Attention, nul n'est tenu de rester en indivision, comme vous l'êtes, un tribunal peut imposer la vente par exemple aux enchères, cordialement

Par **amajuris**, le **17/06/2017** à **09:49**

bonjour, dans une succession avec un bien immobilier, le notaire est nécessaire pour faire la

mutation immobilière. rn vous pouvez donc contacter un notaire, professionnel qui connaît bien le marché de l'immobilier et qui peut l'évaluer sans passer par une agence immobilière. rnsi vous pouvez prouver que vous avez financé les travaux, vous pouvez donner les factures au notaire. rnsi vous craignez des problèmes avec votre soeur, je vous conseille de faire faire un inventaire des meubles au notaire qui en profitera pour estimer la maison. rnsalutations

Par **bri74**, le **17/06/2017 à 10:30**

bonjour Amatjuris, rn pouvez-vous me dire si nous faisons faire un inventaire et une expertise par le notaire si il va nous demander des honoraires? Et si jamais le prix n'est pas le même qu'elle ..comment faisons nous ?

Par **goofyto8**, le **17/06/2017 à 11:03**

Bonjour, rn [citation] pouvez-vous me dire si nous faisons faire un inventaire et une expertise par le notaire si il va nous demander des honoraires? [/citation] rn Oui, les notaires font payer leurs expertises de biens immobiliers. rnrn [citation] Et si jamais le prix n'est pas le même qu'elle ..comment faisons nous ? rn [/citation] rnrn La plupart du temps, les expertises des notaires indiquent un prix 10 à 15% inférieur à celui d'une expertise par agence immobilière.

Par **wolfram2**, le **17/06/2017 à 21:59**

Bonsoir Question rn Qu'en est-il des différentes expertises Plomb, amiante, termites, installation électrique, diagnostic de performances énergétiques, risques naturels et environnementaux ?????? rn Je ne mentionne que pour mémoire la mesure des surfaces, Merci Monsieur CARREZ, obligatoire en copropriété.....et en indivision????? rn Désolé, telle est la loi.....Wolfram